



INFOS PRATIQUES

CAMPAGNE D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES LIGNES HTA ENEDIS

Mis en ligne le 23 novembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 26 de l'arrêté interministériel du 26 mai 1978, relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution d'énergie électrique, des travaux d'élagage et d'abattage sont entrepris sur le territoire de la commune afin d'assurer la sécurité des personnes et des ouvrages.

Prenez connaissance de cette campagne d'élagage en cliquant sur l'information ci-jointe.



ERDF devient
ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Campagne d'élagage à proximité des réseaux électriques au sein de votre commune

ENEDIS organise une campagne d'élagage au sein de votre commune pour améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et garantir la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes électriques.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise prestataire **SERPE** en deux étapes :

- Recensement de la végétation à élaguer 2^{ème} semestre 2021/ 1^{er} semestre 2022.
- Travaux d'élagages, d'abattages et de débroussaillages 2^{ème} semestre 2021 / 1^{er} semestre 2022 et 2^{ème} semestre 2022.

Selon les besoins, notre prestataire pourra être amené à contacter directement les propriétaires des arbres.

Pour tout renseignement complémentaire, nos services restent à votre disposition aux coordonnées suivantes :

Adresse : ENEDIS, 2 rue de la Conraie 44700 Orvault

Rappel : les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.